

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet relative à l'intérêt général du projet de démolition – reconstruction de l'établissement pénitentiaire des Baumettes 3 (Marseille)

Du 9 juillet au 10 août 2021 sur le territoire de la commune de Marseille

En exécution de l'arrêté n° 2021-234 du 24 juin 2021, il sera procédé du vendredi 9 juillet 2021 (00h00) au mardi 10 août 2021 (19h00) inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Marseille, à une enquête publique régie par le code de l'environnement relative au projet de démolition – reconstruction de l'établissement pénitentiaire des Baumettes 3.

1. Description de l'opération soumise à enquête

Le centre pénitentiaire des Baumettes fait l'objet d'une opération globale de démolition – reconstruction du site en deux grandes phases immobilières : l'opération dite « Baumettes 2 » mise en service en 2017 et l'opération « Baumettes 3 », qui constitue le projet objet de la présente enquête, qui prévoit 740 places de détention supplémentaires. Cette seconde opération s'inscrit dans le cadre du nouveau programme « 15 000 » qui vise à améliorer la prise en charge des personnes détenues, les conditions de travail des personnels, en offrant un environnement adapté aux exigences d'accueil contemporaines. Il se composera notamment de cinq quartiers maisons d'arrêt hommes, un quartier disciplinaire complémentaire de plus faible capacité, ainsi que quelques espaces supports complémentaires au centre pénitentiaire des « Baumettes 2 » livré en 2017. La capacité indicative est de 740 détenus pour un total d'environ 30 000 m² de surface de plancher.

2. Autorité responsable du projet

Le maître d'ouvrage du projet est l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'Etat – ministère de la Justice. Les informations relatives au projet soumis à enquête peuvent être demandées auprès de l'APIJ par voie postale à l'adresse suivante : Immeuble OKABE – SFU, 67 Avenue de Fontainebleau – 94270 LE KREMLIN – BICÊTRE ou par voie dématérialisée : Christophe.Branco@apij-justice.fr – Tel : 01.88.28.88.50 ou Anaël.Masson@apij-justice.fr – Tel : 01.88.28.88.81

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès de l'APIJ, via l'adresse indiquée ci-dessus.

3. Objet de l'enquête et commission d'enquête

L'objet de l'enquête est la déclaration d'intérêt général du projet de démolition – reconstruction de l'établissement pénitentiaire des Baumettes 3 à Marseille (art. L. 126-1 du code de l'environnement).

Cette enquête est conduite par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Marseille :

- Monsieur Jean-Claude CICCARIELLO – Commissaire-enquêteur et Président de la commission d'enquête
- Madame Dominique MANSANTI – Commissaire-enquêteur et membre de la commission d'enquête
- Monsieur Gabriel NICOLAS – Commissaire-enquêteur et membre de la commission d'enquête

4. Etude d'impact environnementale, avis de l'autorité environnementale, des collectivités directement intéressées par le projet et de leurs groupements

Ce projet a donné lieu à l'établissement d'une étude d'impact. Ce document est versé au dossier soumis à enquête, tout comme les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et de leurs groupements directement intéressés par le projet. Ce dossier est accessible selon les modalités précisées au point 7 ci-après.

5. Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera du vendredi 9 juillet 2021 à 00h00 au mardi 10 août 2021 à 19h.

6. Siège et lieux de l'enquête

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Marseille – Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine (40 rue Fauchier 13002 MARSEILLE). L'enquête se déroulera également à la mairie des 9^e et 10^e arrondissements de Marseille (150 Boulevard Paul Claudel, 13009 MARSEILLE), ainsi que dans l'annexe à la maison de quartier (37 Traverse de Rabat, 13009 MARSEILLE).

7. Lieux, jours, heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sont déposés dans les lieux définis ci-dessous afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations et propositions :

- Mairie centrale de Marseille – Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine - 40 Rue Fauchier – 13002 MARSEILLE
- Mairie des 9^e et 10^e arrondissements de Marseille - 150 Boulevard Paul Claudel, 13009 MARSEILLE
- L'annexe à la maison de quartier - 37 Traverse de Rabat, 13009 MARSEILLE

Le dossier soumis à l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique au siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouvertures au public. Une version numérique du dossier est également consultable sur internet à l'adresse suivante : www.enquete-publique-Baumettes3.fr

8. Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête : Ces registres d'enquête sont ouverts aux jours et heures habituels d'ouvertures des lieux cités au point 7 ci-dessus.	Rencontrer la commission d'enquête : Le public peut rencontrer la commission d'enquête lors de ses permanences, aux dates, horaires et lieux indiqués ci-dessous :
Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : www.enquete-publique-Baumettes3.fr	<ul style="list-style-type: none">- Vendredi 9 juillet 2021 – Mairie centrale – (40 rue Fauchier – 13002 Marseille) de 9h00 à 12h00 (M. NICOLAS) ;- Vendredi 9 juillet 2021 – Annexe à la maison de quartier (37 Traverse de Rabat – 13009 Marseille) de 13h45 à 17h00 (M. CICCARIELLO et Mme. MANSANTI) ;- Lundi 12 juillet 2021 – Annexe à la maison de quartier (37 Traverse de Rabat – 13009 Marseille) de 9h00 à 12h00 (M. CICCARIELLO et Mme. MANSANTI) ;- Lundi 19 juillet 2021 – Mairie centrale (40 rue Fauchier – 13002 Marseille) de 9h00 à 12h00 (M. NICOLAS) ;- Mercredi 21 juillet 2021 – Mairie centrale (40 rue Fauchier – 13002 Marseille) de 13h45 à 17h00 (M. NICOLAS) ;- Samedi 24 juillet 2021 – Annexe à la maison de quartier (37 Traverse de Rabat – 13009 Marseille) de 9h00 à 12h00 (M. CICCARIELLO et Mme. MANSANTI) ;- Jeudi 29 juillet 2021 – Annexe à la maison de quartier (37 Traverse de Rabat – 13009 Marseille) de 9h00 à 12h00 (M. CICCARIELLO et Mme. MANSANTI) ;- Vendredi 30 juillet 2021 – Mairie centrale (40 rue Fauchier – 13002 Marseille) de 13h45 à 17h00 (M. NICOLAS) ;- Lundi 9 août 2021 – Mairie centrale (40 rue Fauchier – 13002 Marseille) de 9h00 à 12h00 (M. NICOLAS) ;- Lundi 9 août 2021 – Annexe à la maison de quartier (37 Traverse de Rabat – 13009 Marseille) de 13h45 à 17h00 (M. CICCARIELLO et Mme. MANSANTI) ;
Chacun peut également adresser ses observations écrites à la commission d'enquête, au siège de l'enquête, par courrier libellé comme suit : <p style="text-align: center;"><i>Monsieur le président de la commission d'enquête</i> <i>Enquête publique relative au projet de démolition – reconstruction de l'établissement pénitentiaire des Baumettes 3 à Marseille</i> <i>Mairie centrale de Marseille – Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine</i> <i>40 rue Fauchier – 13233 MARSEILLE Cedex 20</i></p>	
Ne seront pris en compte que les courriers reçus pendant la durée de l'enquête, le cachet de réception faisant foi.	
Les observations peuvent également être transmises par courriel électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-Baumettes3@registre-dematerialise.fr . Seuls les courriers électroniques reçus entre le 09 juillet 2021 à 00h00 et le 10 août 2021 à 19h00 seront pris en compte.	
Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête, seront consultables, au fur et à mesure de leur réception, au siège de l'enquête et sur le site internet mentionné ci-dessus.	
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le registre dématérialisé ainsi que sur le site internet mentionné ci-dessus au fur et à mesure du déroulement de l'enquête.	

9. Réunion publique

Une réunion d'information et d'échanges avec le public se tiendra par ailleurs le **jeudi 22 juillet 2021 à 9h00 à l'adresse suivante : Mairie des 9^e et 10^e arrondissements – 150 Boulevard Paul Claudel – 13009 MARSEILLE.**

Les modalités d'organisation de la réunion publique pourront évoluer en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

10. Durée et lieux où le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en Mairie centrale de Marseille (Direction générale de l'urbanisme, du foncier et du patrimoine – 40 rue Fauchier – 13002 MARSEILLE) ;
- en préfecture des Bouches-du-Rhône (Place Félix-Baret – 13006 MARSEILLE) ;
- sur les portails internet de l'APIJ, de la Ville de Marseille et des services de l'Etat dans les Bouches-du-Rhône.

11. Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête publique est une déclaration de projet au titre de l'article L.126-1 du code de l'environnement. Cette déclaration de projet doit permettre à l'APIJ de se prononcer sur l'intérêt général de l'opération. Elle sera édictée par l'APIJ et à son bénéfice. Cette délibération prise en conseil d'administration de l'APIJ sera ensuite publiée au recueil des actes administratifs du département concerné par le projet.